

**Bureau du 3 juillet 2006**

**Décision n° B-2006-4385**

commune (s) : Francheville

objet : **Place du Bourg et mail - Aménagement - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3167 en date du 23 janvier 2006, a approuvé le projet d'aménagement de la place du Bourg et du mail à Francheville pour un coût global prévisionnel de 1 450 000 € TTC dont 75 000 € de participation de la commune de Francheville et 150 000 € TTC de participation du Sigerly et a individualisé l'autorisation de programme correspondante. Une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux pour les lots suivants :

- lot n° 1 : voiries, mobilier,
- lot n° 2 : éclairage, réseaux secs.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 juin 2006, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 - voiries, mobilier : groupement Gauthey-Coiro-Eurovia Lyon, pour un montant de 768 119,21 € TTC (solution de base),
- lot n° 2 - éclairage, réseaux secs : groupement Forclum-Gauthey, pour un montant de 122 129,54 € TTC (solution de base).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents pour l'aménagement de la place du Bourg et du mail à Francheville, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - voiries, mobilier : groupement Gauthey-Coiro-Eurovia Lyon, pour un montant de 768 119,21 € TTC (solution de base),
- lot n° 2 - éclairage, réseaux secs : groupement Forclum-Gauthey, pour un montant de 122 129,54 € TTC (solution de base).

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 847 d'un montant total de 1 450 000 € en dépenses et de 225 000 € en recettes.

**3° - Les sommes** à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - comptes 231 510 et 458 1 (à créer) - opération 0847.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,